

AMARRAGES DE SANTA MARGARITA DE ROSES
AVIS D'UNE POSSIBLE PERTE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ

À LA URBANISATION DE SANTA MARGARITA DE ROSES.
CANNAUX DE SANTA MARGARITA DE ROSES

ZONE DE DÉLIMITATION MARITIME-TERRESTRE
12/04/2010

IL EXISTE LE RISQUE, QUE LE DROIT POUR ÊTRE INDEMNISER POUR LA EXPROPRIATION IMPLIQUÉE PAR LA DÉLIMITATION DE LA ZONE MARITIME-TERRESTRE, SE PÉRIME.

LE DÉLAI POUR RÉCLAMER LA CONCESSION ADMINISTRATIVE POUR OCCUPER ET EXPLOITER GRATUITEMENT PENDANT TRENTE ANNÉES LA ZONE MARITIME-TERRESTRE DELIMITÉE, EXPIRE LE 14/02/2011.

RAISON:

Par Ordre Ministériel du 05/02/2010, publié dans le Bulletin Officiel de l'Etat (BOE) du 15/02/2010, il y a été initié le délai d' UN AN pour que tous qui aient aucun droit de propriété ou possessoire sur des terrains ou éléments de la zone délimitée par "Costas del Estado" (Ministère de l'Environnement et du Milieu Rural et Maritime en Espagne) peuvent le demander.

S'ils ne le demandent pas dans le délai mentionné, LEUR DROIT POR DÉMANDER TOUTE COMPENSATION AURA EXPIRÉ.

Le droit d' "indemnisation" pour ceux qui soient reconnu comme titulaires **de droits**, consistera en une concession administrative pour pouvoir occuper pendant 30 ans (prorrogables à 30 ans de plus) les terrains, les amarrages et les éléments que se trouvent affecté par la délimitation de l'espace maritime-terrestre mentionnée.

C'est urgent qu'ils reçoivent de conseil sur ces extrêmes pour ne perdre pas ses droits.

Notre cabinet est à votre entière disposition. Nous parlons allemand, anglais, français, espagnol et catalan.

Alejandro Espada Gerlach

Abogados

Avinguda Diagonal 361, 3^o 1^a, 08037 Barcelona (España)

Tel.: +34.93.301.27.41 - Fax: +34.93.301.28.08

Email: a.espada@espadagerlach.com

WEB: www.espadagerlach.com

Nous recevrons aussi à Fortià (entre Figueres et Empuriabrava) sur rendez-vous.